



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240409-202417-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Didier PHOENIX

Secrétaire de séance : Audrey JOLLY

DELIB_2024/17_Finances

Compte administratif 2023_AEP

Le conseil municipal,

DESIGNE M. LASSALLE Jacques, en qualité de Président de séance et Doyen d'âge, pour l'adoption de la délibération portant sur le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Monsieur LASSALLE,

PRESENTE le compte administratif 2023, lequel peut se présenter ainsi :

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240409-202417-DE



		DEPENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 119 126,09	G 74 381,23		
	Section d'investissement	B 153 994,68	H 87 572,12	H-B	-66 422,56

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		C	I
Report en section d'exploitation (002)	(si déficit)	0	105 753,41 (si excédent)
Report en section d'investissement (001)	(si déficit)	0	108 785,30 (si excédent)

= =

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 273 120,77	Q= G+H+I+J 376 492,06	Q-P 103 371,29

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0	K 0
	Section d'investissement	F 0	L 0
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F 0	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 119 126,09	G+H+K 180 134,64	61 008,55
	Section d'investissement	B+D+F 153 994,68	= H+J+L 196 357,42	42 362,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 273 120,77	= G+H+I+J+K+L 376 492,06	103 371,29

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,
D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
D'ADOPTER le compte Administratif 2023 AEP.

M. PHOENIX, Maire, a quitté la séance avant la délibération pour ne pas prendre part au vote, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2121-14.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
A.JOLLY

Le Président de séance,
J.LASSALLE